

ÉTAPE 5



VOUS RÉALISEZ LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les détails de ces travaux préparatoires sont décrits dans les prescriptions techniques et administratives annexées à l'offre de prix.

L'exécution correcte et complète de ces travaux est indispensable à la réalisation du raccordement.

De manière générale, en ce qui concerne le branchement, vous êtes responsable de :

- l'ouverture de la tranchée en propriété privée;
- la pose de gaines en propriété privée;
- l'aménagement du puits extérieur avant la pénétration dans l'immeuble;
- la pénétration dans l'immeuble;
- le placement de la courbe de raccordement;
- l'apport et l'enlèvement de terre ou la réhabilitation du terrain en domaine privé.

De manière générale, en ce qui concerne le compteur, vous êtes responsable de :

- la fourniture et la pose du module de raccordement 25S60, ainsi que la fourniture et la pose des bornes interruptibles de 125 A;
- l'introduction du câble de liaison venant du coffret divisionnaire dans le coffret de raccordement.

